

JUIN 2019

N° 10



Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

Antilles & Guyane

*Sans la foi, il est impossible  
de plaire à Dieu (Hébreux 11,6)*

« Le Seigneur a béni le jour  
du repos et l'a sanctifié »

(Exode XX, 11)

## Paroles de Monseigneur Lefebvre

« On est stupéfait de voir que les personnes qui assistent d'une manière habituelle à la nouvelle messe ne résistent pas à ces réformes liturgiques : peu à peu, ils prennent l'esprit protestant.

Quand on leur pose des questions sur l'œcuménisme, sur le salut par les différentes religions, ils ont toujours des idées fausses, ils n'ont plus la doctrine de l'Eglise. Le seul fait d'être dans cette ambiance d'une liturgie œcuménique leur donne cet esprit, qui n'est plus l'esprit catholique. »

(22 janvier 1982).



## SANCTIFIER LE DIMANCHE

Les 10 commandements (Décalogue) révélés par Dieu à Moïse furent gravés sur 2 tables de la loi. La première comprenait les 3 premiers commandements, les plus importants car ils concernent nos devoirs envers Dieu.

Le 3<sup>ème</sup> commandement nous demande de **sanctifier le dimanche et les fêtes d'obligation** (Toussaint, Noël, Ascension, Assomption). En effet, l'homme, absorbé par les occupations et nécessités matérielles, oublie facilement ce devoir fondamental de rendre un culte à Dieu. Dieu s'est donc réservé le dimanche, jour de la Résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui a établi une nouvelle alliance qui remplace l'ancienne, caduque.

Cette mine inépuisable qu'est le catholicisme nous rappelle nos 2 devoirs pour sanctifier en pratique le jour du Seigneur comme Dieu le veut.

Notre **premier devoir est l'assistance à la messe**, acte principal du culte catholique et renouvellement de l'unique sacrifice du Calvaire. Il ne suffit donc pas d'adorer Dieu dans notre cœur, nous devons l'adorer corps et âme et d'une manière visible qui donne le bon exemple et entretient l'esprit religieux. Manquer la messe sans raison proportionnée (maladie, pas de moyen de transport, garde d'une personne...) est un péché mortel. Comme le rappelait le Pape Pie XII le 10 novembre 1940 à de jeunes époux, le sport, la chasse ou les excursions ne sont pas des raisons qui excusent du précepte dominical. La nouvelle messe, volontairement protestantisée par ses concepteurs et modifiant insensiblement la foi intégrale, n'oblige pas en conscience.

Notre **deuxième devoir est de nous abstenir des œuvres serviles**. Ce sont les travaux manuels exigeant de l'effort physique et nous détournant par leur nature du recueillement et de la dévotion exigés par le culte divin. Sont seulement permis les travaux nécessaires à la vie, à l'utilité

publique (boulangier, pompier), au service de Dieu. L'idée est de se reposer en pensant à Dieu, au bien de notre âme, en s'adonnant plus particulièrement à la prière, à la lecture spirituelle, à l'étude de la sainte doctrine, aux œuvres de miséricorde (aumône, visite de malade), à la vie de famille, en évitant spécialement le vice et la dissipation.

Le Pape Léon XIII affirmait que le degré de christianisme d'une société se manifeste à la façon dont celle-ci favorise la sanctification du dimanche. D'où l'on voit que notre société n'a plus que de vagues vestiges chrétiens. D'une part, le travail du dimanche s'étend. D'autre part le repos dont beaucoup bénéficient encore est tout orienté vers une profanation du jour saint.

Profitons du dimanche pour nous ressourcer spirituellement et corporellement et faire quelques lectures qui élèvent notre âme loin des loisirs superficiels et qui laissent toujours un goût de vide dans notre âme.

Abbé Michel Frament ✠

## LA NOUVELLE MESSE (SUITE)

### I - L'objectif du Nouveau Rite

Il est relativement simple de se faire une idée de l'état d'esprit des réformateurs de la Messe ; les propos qu'ils ont tenus publiquement ou encore les décisions qu'ils ont prises expriment clairement un désir de plaire aux Protestants en élaborant ce nouveau rite.

Le principal auteur du *Novus Ordo*, le cardinal Annibale Bugnini, ne cache pas sa volonté œcuménique, en prétendant « faciliter à nos frères séparés le chemin de l'union, en écartant toute pierre qui pourrait constituer ne serait-ce que l'ombre d'un risque d'achoppement ou de déplaisir. » (DC n°1445, col. 604)

Relevons également ce témoignage de Jean Guitton, ami intime du pape Paul VI, à propos du nouveau rite : « Il y a chez Paul VI une intention œcuménique d'effacer, corriger ou as-

souplir ce qu'il y a de trop catholique [...] dans la messe, et de rapprocher la messe de la cène calviniste. » (sur Radio-Courtoisie le 19 décembre 1993). Ces citations permettent d'expliquer notamment la présence de six pasteurs protestants (!) au sein de l'équipe d'experts désignée par le Pape pour effectuer la réforme.



De fait, ce nouveau rite ressemble étrangement à une cène protestante.

Luther disait : « La messe n'est pas un sacrifice ou l'action d'un sacrificateur. [...] C'est une erreur manifeste et impie d'offrir ou



Une cène protestante

*d'appliquer la messe pour les péchés, en qualité de satisfaction, ou en faveur des défunts.* » Il y a dans sa doctrine une négation farouche du sacrifice, de la propitiation pour les péchés, de la présence réelle, du caractère sacerdotal.

C'est pourquoi, en modifiant la liturgie, il a notamment supprimé la prière d'offertoire qui exprimait clairement le sacrifice propitiatoire, transformé le canon de la messe en un récit à haute voix, supprimé les marques de respect dû à la présence réelle ; autant de changements que l'on retrouve également dans le *Novus Ordo* (cf.

*Apôtres aux Antilles* du mois de mai 2019).

La ressemblance entre la cène de Luther et la nouvelle messe est si grande que de nombreux pasteurs protestants ont affirmé pouvoir utiliser le missel de 1969 pour effectuer leur propre célébration (Thurian, Siegvalt, Mehl, Jordahn,...)

## **II - Un rite imposé de force à toute l'Eglise**

Il serait trop long de détailler tous les abus et toutes les injustices qui eurent lieu dans l'application de ce nouveau rite. Il a été rendu de fait obligatoire et exclusif pour tous les prêtres alors que le rite traditionnel n'avait jamais été aboli, comme le dit le pape Benoît XVI dans son motu proprio *Summorum Pontificum* du 7 juillet 2007.

Notons en particulier que ni ce nouveau rite, ni la présentation générale qui le définit n'ont été étudiés et approuvés avant publication par l'organisme char-

gé normalement de cette vérification : le Saint Office. Il n'y a donc aucune assurance que ces textes soient conformes à la foi catholique. Comment ont-ils pu être alors imposés à l'Eglise toute entière, sans passer par la procédure habituelle ? La réponse se trouve certainement dans ces mots du Cardinal Secrétaire d'Etat (assistant attitré du Pape), répondant à Monseigneur Lefebvre qui lui posait précisément la même question : « *Ce Bugnini peut entrer chez le Saint Père et lui faire signer ce qu'il veut !* »

### III - Quelle attitude pour un catholique ?

Il est clair que l'usage de ce nouveau rite coïncide avec une perte généralisée de la Foi et de la pratique religieuse, et pour cause ! La liturgie est le moyen par excellence que l'Eglise a choisi pour entretenir la foi de ses fidèles, au point de les obliger tous gravement à y participer chaque dimanche. En modifiant la liturgie, on modifie l'enseignement de l'Eglise. Si en plus ces modifications visent à masquer des vérités de la foi catholique (sacrifice propitiatoire, présence réelle, etc.,...), il n'est pas



Concélébration entre un évêque catholique et un pasteur protestant au cours d'une messe selon le *Novus Ordo*.

étonnant que ces mêmes vérités disparaissent alors de la foi des fidèles.



On ne peut que constater la nocivité de ce nouveau rite pour la foi et donc pour l'Eglise elle-même. A ce titre, on peut qualifier d'*anti-catholique* cette manière de célébrer la messe. Il est vrai que le *Novus Ordo* ne contient pas d'hérésie clairement affirmée, et qu'il peut tout à fait être célébré valablement, s'il est vraiment utilisé dans le but d'accomplir le sacrifice de la messe. Mais il est tout aussi certain que ce nouveau rite aurait été déclaré et *condamné* comme dangereux pour la foi et les âmes, s'il avait été publié sous les papes antérieurs à Paul VI. L'Eglise a d'ailleurs toujours

interdit la participation de ses fidèles à des cérémonies dangereuses pour la foi, comme par exemple le culte protestant ou orthodoxe.

Un catholique sincère ne devrait donc pas, par son attitude, approuver cette effroyable mutilation de la liturgie, ni mettre en danger sa foi et encore moins celle de ses enfants. Voilà pourquoi il semble prudent d'affirmer que l'assistance à une messe célébrée dans ce rite est à bannir absolument. Gardons comme critère l'attitude sage de l'Eglise face aux cérémonies dangereuses pour la foi : les fidèles peuvent y être présents pour des raisons proportionnées (par exemple, la convenance sociale à l'occasion d'un événement), mais dans ce cas, ils garderont une assistance passive : pas de communion, pas de chant, c'est-à-dire aucune participation au rite, qui reste mauvais et déficient, même si la messe est valide.

Abbé Tristan Hachard

## SOUVIENS-TOI...



...DE NOTRE GUADELOUPE

**Le Père Labat (1663-1738)***Suite du bulletin de mars 2019***En croisière**

Ce départ, il s'en fallut de peu qu'il le manquât. Subitement malade, c'est rouge de fièvre qu'il se présente à bord et craint jusqu'au dernier moment d'être refusé, mais le commandant du navire, M. de la Héronnière, homme courtois et fort civil, ne manque pas de le féliciter de sa bonne mine.

On ne tarde pas à lever l'ancre et la vie à bord s'organise. Chacun s'ingénie à la rendre aussi agréable que possible. Dieu demeure quand même le premier servi, car la journée débute par la sainte messe, suivie d'une séance de catéchisme en faveur de l'équipage. Notre P. Labat donne aussi des cours de mathématiques et engage de longs tournois d'échecs. Il se tient aussi fort bien à table – n'est-ce pas par là, nous l'avons vu, qu'on l'a fait entrer dans la légende ?

L'air du grand large l'a tout de suite remis sur pied. Voyageant avec les officiers de la marine royale, il profite aussi de leur menu. Menu, ma foi, qui mettrait à mal la plupart de nos estomacs, mais dont s'accommodait fort bien celui de nos ancêtres. Petit déjeuner avec jambon, pâté ou fricassée, beurre, fromages, et surtout très bon vin et pain frais. Dîner avec potage et bouilli de volaille, bœuf d'Irlande, petit salé, mouton ou veau frais, puis « *on levait ces trois plats et on mettait à leur place du rôti, deux ragouts et deux salades* ». De la salade fraîche d'ailleurs, gardée nuit et jour par une sentinelle, à la fois contre les rats et contre les voleurs. Suivait le dessert : du fromage, quelques compotes, des fruits crus, des marrons et des confitures. Le souper est à peu près comme le dîner. Quels progrès depuis cinquante ans

quand voyageait le P. Dutertre ! En ce temps-là, le menu c'était le biscuit et le lard salé arrosé d'une eau tiède et trouble dans une écuelle de bois. Un biscuit que l'on avait baptisé « *des trépassés* », parce que couvert de moisissures, une viande grouillante de vers et une eau à vous donner la nausée.

Le passage du Tropique était le prétexte d'une fête burlesque où tout le monde s'en donnait à cœur joie. On entrait alors dans la zone des vents alizés qui charmaient les passagers de leurs douceurs au point que « *les plus délicates dames deviendraient marinières et préféreraient voyager sur mer que dans leurs carrosses.* »

En arrivant à la Martinique, le P. Labat connaît son premier affrontement avec les Anglais qui veulent empêcher le débarquement. Ils ne réussissent qu'à le retarder, mais ils viennent de se faire un ennemi et notre dominicain se réserve de leur faire payer cette audace.

Quelques années de ministère paroissial révèlent ses talents si bien que ses supérieurs ne peuvent trouver meilleur procureur pour toute la mission. En ses nouvelles fonctions le P. Labat ne se contente pas de tenir les comptes, de faire l'inventaire des « linceuls » ainsi désignait-on les draps de lit, des bonnets de nuit, des caleçons et des chapeaux, il se déplace fréquemment, aussi bien en bordée avec les corsaires qui sont devenus ses bons amis, qu'en croisière aux îles anglaises. Il en profite pour dresser secrètement et de mémoire les plans des fortifications de l'adversaire. Il ne manque nullement de galanterie avec les dames, sans jamais outrepasser les limites de l'honnêteté. Il croit mourir terrassé par la fièvre : le mal de Siam comme il l'appelle, mais une autre fois feint d'être malade quand on le contrarie.

**(à suivre...)**



## CHRONIQUE DU PRIEURÉ



C'est le mois de Marie, c'est le mois le plus beau!

En Guadeloupe a eu lieu le traditionnel couronnement de la Vierge par une jeune paroissienne. Outre nos fleurs, offrons surtout à notre mère du Ciel nos bonnes actions, nos fuites des occasions, nos petites pénitences et dizaines de chapelet, ce sont les roses qu'elle préfère.

La kermesse du dimanche 19 mai a réuni de nombreuses personnes, paroissiens mais aussi gens de l'extérieur, dans une ambiance très familiale. Le beau temps était au

## CHRONIQUE DU PRIEURÉ

rendez-vous. Un grand merci à toutes les personnes qui ont aidé ou qui sont venues participer à cette journée paroissiale. Un merci particulier au Père de Coursou, organisateur de la kermesse et à Mlle Brunet qui a organisé la tombola avec ses nombreux lots variés.

### **Ora et labora** : prie et travaille.

Cette belle devise de l'ordre de Saint Benoît, pratiquée par la Sainte Famille elle-même, est une école de sainteté. Merci à tous les bénévoles qui prient mais aussi donnent de leurs temps et paient de leurs personnes pour aider l'apostolat du prieuré et de l'école.

Un merci spécial à M. Alain VUILLIER qui aide quotidiennement sans compter son temps le prieuré pour les travaux, l'entretien, les réparations, à la chapelle, au prieuré ou à l'école. Il sait tout faire (ou presque !), discrètement, efficacement, généreusement. Il accueille volontiers d'autres généreuses âmes pour l'aider, comme le montre la photo du nouvel abri bien utile pour stocker.



## NOTRE-DAME DES MIRACLES

Juste avant de se jeter dans la Seine, la Marne fait une grande boucle au centre de laquelle se love aujourd'hui la ville de Saint-Maur-des-Fossés. Un sanctuaire s'élève à cet endroit depuis le VI<sup>e</sup> siècle.

En 645, alors que Clovis II régnait sur la France, un ecclésiastique nommé Blidégésile fonda dans cette boucle d'eau un monastère avec une église dédiée à Notre-Dame. De nombreux pèlerins se précipitèrent rapidement en ce lieu car une antique tradition rapportait que Notre-Seigneur serait venu lui-même consacrer l'édifice.

En plus de cela, la statue en bois représentant la Vierge Marie se trouva toute faite quand le sculpteur voulut dégrossir le bois duquel il comptait sortir la statue. Naïveté populaire ? Réalité ? Quoiqu'il en soit de son origine, les miracles furent sans nombre et la chapelle prit vite le nom de Notre-Dame des Miracles.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, l'église fut presque entièrement rebâtie, ce qui attira de plus grandes foules de pèlerins encore. En 1624, Monseigneur de Gondy, premier archevêque de Paris, institua une confrérie sous le nom de Notre-Dame des Miracles aux membres de laquelle le pape Urbain VIII accorda plusieurs indulgences. Le Père de Condren, modèle du clergé de son temps, réunit à Saint-

Maur des ecclésiastiques pour former une troupe apostolique d'élite. Parmi eux, se trouvait, avec saint Vincent de Paul ou encore saint François de Sales, le Père Olier, créateur de la compagnie des prêtres de Saint-Sulpice. Plus tard, en 1841, le vénérable François Libermann trouva à ses pieds l'inspiration de l'institution de la Congrégation du Saint-Cœur de Marie, congrégation qui sera fusionnée avec celle du Bienheureux Claude Poullart des Places, où rentrera en 1932 un jeune prêtre nommé Marcel Lefebvre.



La sinistre Révolution détruisit malheureusement ce haut-lieu de piété française mais la statue fut préservée et transférée dans une autre église. En 1910, une indulgence de cent jours est accordée pour chaque invocation « *Notre-Dame des Miracles, priez pour nous, sauvez la France* ». Des foules se pressent sur le parvis durant la Première Guerre mondiale, clamant l'invocation. On lui attribue en 1918 les victoires de la Marne. Les pèlerinages reprennent jusqu'en 1968, année où ils s'arrêtent. Depuis l'année 2002, un pèlerinage des familles est organisé le samedi le plus proche du 8 décembre.

Père de Coursou

Pour joindre les pères : Père Michel FRAMENT : +596 696 07 62 55  
97p.martinique@fssp.fr Père François BRUNET de COURSSOU : +596 696 06 03 88  
www.laportelatine.fr Père Tristan HACHARD : +596 696 01 62 52

## HORAIRES HABITUELS DES OFFICES AUX ANTILLES - GUYANE :

 **MARTINIQUE** ☎ 05 96 70 04 67

Chapelle Notre-Dame de la Délivrande - 64, rue Moreau-de-Jonnès - 97200 Fort-de-France

<b>DIMANCHE :</b> 7h00 (messe basse) 9h00 (messe chantée)	<b>SEMAINE :</b> 6h30 et 11h00 (+ 18h30 le mardi)	<b>PATRONAGE :</b> Contacter P. Hachard
<b>EXPOSITION DU SAINT-SACREMENT :</b> jeudi à 7h15 (chapelet)		<b>AMIS DE ST JEAN BOSCO :</b> Contacter P.deCourssou
<b>CONFESSIONS ET PERMANENCE :</b> lundi au samedi 7h45 à 10h30		
<b>DOCTRINE CHRÉTIENNE :</b> 4, 11, 18, 25 (17h45 à 18h15)		<b>MCF :</b>
<b>CATÉCHISMES :</b> 5, 12, 19, 26 (14h30 à 16h30)		30 juin

 **GUADELOUPE** ☎ 06 90 12 80 93

Chapelle Notre-Dame de Guadeloupe - 5, quai Lardenoy - 97110 Pointe-à-Pitre

<b>DIMANCHE :</b> 8h30 (messe chantée)	<b>LUNDI :</b> 6h30	<b> VENDREDI :</b> 18h00	<b>SAMEDI :</b> 6h30
<b>EXPOSITION DU SAINT-SACREMENT :</b> samedi à 7h15 (chapelet)			
<b>CONFESSIONS ET PERMANENCE :</b> samedi 8h30-10h30 / dimanche avant la messe / lundi 8h00-12h00			
<b>DOCTRINE CHRÉTIENNE :</b> 7, 14, 21, 28			
<b>CATÉCHISMES :</b> 8, 15, 22 (10h30-11h15 ; 11h15-12h00)			

 **GUYANE** ☎ 06 96 07 62 55

**PROCHAIN PASSAGE :** octobre 2019 (se renseigner)

## POUR AIDER VOTRE PRIEURÉ À VIVRE :

**CHÈQUE à l'ordre de "FSSPX"** (reçu fiscal sur demande vous donnant droit à une réduction d'impôt de 66%).

Exemple : un don de 200€ vous donne droit à une réduction d'impôt de 132€ et vous coûte réellement 68€.

**VIREMENT** sur notre compte à La Banque Postale (virement automatique possible)

**IBAN :** FR10 2004 1010 2000 1151 0X01 729

**BIC :** PSSTFRPPDF

Les prêtres vous assurent de leurs prières reconnaissantes et de leur dévouement sacerdotal et vous informent qu'une messe mensuelle est célébrée aux intentions des bienfaiteurs et des bénévoles du Prieuré. **Merci et que Dieu vous bénisse !**